

6^{ES} ASSISES FRANÇAISES DE SEXOLOGIE ET DE SANTÉ SEXUELLE

Du 11 au 14 avril 2013 - Palais des congrès - Perpignan

BULLETIN D'INSCRIPTION PARTICIPANTS

À RENVoyer DÈS QUE POSSIBLE À :

Alpha Visa Congrès / Assises Sexologie 2013

624, rue des Grèzes - 34070 Montpellier - France

Tél : +33 (0)4 67 03 03 00 - Fax : +33 (0)4 67 45 57 97

info@assises-sexologie.com - www.assises-sexologie.com

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

Date réception du dossier :

N° du dossier :

1 Adresse pour correspondance

Ces informations paraîtront dans la liste des participants (sauf le n° de téléphone mobile).

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Prof.	<input type="checkbox"/> Dr.
Prénom.....		Nom.....	
Fonction.....		Service.....	
Société / Institution.....			
Adresse.....			
.....			
Code postal.....	Ville.....	Pays.....	
Tél.....	Mobile.....		
E-mail.....			

2 Profil

Merci de cocher la/les case(s) correspondant à votre activité professionnelle :

1441 Médecin 1443 Non-médecin 1445 Libérale 1447 Publique 1449 Mixte

Spécialité principale (un seul choix possible) :

1451 <input type="checkbox"/> Andrologue	1461 <input type="checkbox"/> Infirmière	1469 <input type="checkbox"/> Kinésithérapeute	1483 <input type="checkbox"/> Psychologue	1491 <input type="checkbox"/> Urologue
1455 <input type="checkbox"/> Conseiller conjugal	1463 <input type="checkbox"/> Interne	1473 <input type="checkbox"/> Médecin généraliste	1487 <input type="checkbox"/> Sage-femme	1493 <input type="checkbox"/> Médecin sexologue
1457 <input type="checkbox"/> Endocrinologue	1465 <input type="checkbox"/> Gynécologue	1477 <input type="checkbox"/> Praticien hospitalier	1489 <input type="checkbox"/> Sexologue	
1459 <input type="checkbox"/> Étudiant DIU	1467 <input type="checkbox"/> Gynécologue obstétricien	1479 <input type="checkbox"/> Psychiatre	1495 <input type="checkbox"/> Autre.....	

3 Inscription pour la session d'enseignement du DIU de Sexologie du jeudi 11 avril 2013 de 14h30 à 19h30

À remplir uniquement par les personnes qui ne participent pas aux 3 autres journées des 6^{ES} Assises de Sexologie 2013.

Étudiants DIU : 031 Gratuit

Nom de la Faculté d'inscription au DIU

4 Inscription aux 6^{es} Assises de Sexologie du jeudi 11 au dimanche 14 avril 2013

Merci de préciser à quelle(s) société(s) savante(s) vous appartenez : 1601 AIUS 1603 SFSC 1605 Autres

	Paiement avant le 04/03/2013	Paiement après le 04/03/2013
Membre AIUS / SFSC	001 <input type="checkbox"/> 260 €	002 <input type="checkbox"/> 310 €
Non membre AIUS / SFSC	003 <input type="checkbox"/> 320 €	004 <input type="checkbox"/> 370 €
Étudiant	005 <input type="checkbox"/> 220 €	006 <input type="checkbox"/> 250 €
Non médecin	007 <input type="checkbox"/> 220 €	008 <input type="checkbox"/> 250 €
Formation continue⁽¹⁾	009 <input type="checkbox"/> 430 €	010 <input type="checkbox"/> 550 €

N° organisme de formation : AIUS : 91340767334 / SFSC : 11753563575 - N° d'agrèments : AIUS-FMC : 100 341 / SFSC par le CNFMC : 100 251

Les droits d'inscription comprennent :

- la participation à la session d'enseignement du DIU du jeudi 11 avril 2013 de 14h30 à 19h30,
- l'accès aux conférences du jeudi 11 avril au dimanche 14 avril 2013,
- les documents des Assises : livre des résumés, liste des participants, liste des exposants,
- le cocktail de bienvenue du jeudi 11 avril 2013, • les déjeuners des vendredi 12 et samedi 13 avril 2013,
- les 5 pauses café, • l'accès à l'exposition.

5 Inscription aux ateliers du jeudi 11 avril 2013

Le descriptif de leurs contenus peut-être consulté et téléchargé sur le site www.assises-sexologie.com

5.1 Ateliers - Droits d'inscription : 40 €.

Les ateliers seront maintenus en fonction d'un nombre minimum de 20 participants.

Je souhaite participer à un atelier 1001 Oui 1003 Non Choix 1 N° : ou à défaut choix 2 N° :

De 10h00 à 13h00 :

- 1011 **N°1** - Dix propositions pour le suivi du couple
1021 **N°2** - Sexualité **COMPLET** de la femme : de l'intérêt d'une approche multidisciplinaire dans les vulvodynies provoquées
1031 **N°3** - Savoir lire et rédiger un article scientifique, soutien méthodologique et aide à la rédaction scientifique en sexologie
1041 **N°4** - Sexualité et grossesse
1051 **N°5** - Les prem **COMPLET** rs en sexologie
1061 **N°6** - Le développement et le renforcement de la dimension érotique de la sexualité : le champ d'action du sexologue

5.2 Ateliers - Formation Médicale Continue - Pas de droit d'inscription

De 10h00 à 13h30 :

- N°7** - Toxicomanie et sexualité (FAF - AIUS)
N°8 - Violences sexuelles sur mineurs (FAF - AIUS)
N°9 - Le préjudice sexuel (FAF - AIUS)
N°10 - Les violences faites aux femmes (DPC - AIUS)
N°11 - Addictions sexuelles (FAF - SFSC)
N°12 - Cancer, sexualité et qualité de vie (FAF - SFSC)
N°13 - Le harcèlement sexuel n'existe-t-il plus ? (FAF - SFSC)
N°14 - Handicap physique et sexualité (FAF - SFSC)

Ces formations sont réservées aux membres des associations AIUS et SFSC. Les médecins qui ne sont pas encore membre de l'une de ces associations, pourront bénéficier de ces formations en adhérant à l'association organisatrice de l'atelier FAF ou DPC choisi en tant que membre stagiaire pour une cotisation de 23 € pour l'année 2013. Ils devront envoyer avec les documents demandés ci-après un chèque d'adhésion de 23 € au nom de l'AIUS ou de la SFSC, qui leur donnera le titre de stagiaire de l'association.

Annulation - La substitution par une autre personne est admise sans pénalité si Alpha Visa Congrès / Assises Sexologie 2013 en a été informé par écrit avant le congrès. Toute annulation doit être effectuée par écrit à Alpha Visa Congrès.

Avant le 10/03/2013, 40 € de frais administratifs sont retenus - après le 10/03/2013, pas de remboursement possible.

Paiement - Toute demande d'inscription doit être accompagnée du paiement des frais d'inscription (voir page 4).

⁽¹⁾ Droits d'inscription dans le cas d'une prise en charge par la formation continue. Merci de nous contacter.

Ces ateliers, étant agréés par les organismes de FMC, ne sont ouverts qu'aux **médecins** ayant un exercice (au moins partiellement) libéral et ce, quel que soit le secteur d'installation. **L'inscription préalable est obligatoire** (nombre de places limitées à 30), selon l'atelier choisi elle doit être adressée :

Pour les FMC AIUS : au secrétariat de l'AIUS à Mme Aurelie Mauguineau - 76, rue Liandier - 13008 Marseille - secretariat@aius.fr

Pour les FMC SFSC : au secrétariat de la SFSC à M. Gilles Formet - 14, rue d'Amphoux - 84000 Avignon - s.sfscsexo@gmail.com

Elle doit être impérativement accompagnée :

- d'une photocopie de l'**attestation du règlement annuel de la cotisation FAF** (URSSAF),
- d'une **feuille de soins barrée**, nom, prénom, adresse, spécialité, numéro de téléphone et adresse e-mail du médecin
- d'un **chèque de caution de 100 €** à l'ordre de l'AIUS ou de la SFSC qui ne sera pas encaissé et qui sera restitué à l'issue de la formation sauf dans le cas de désistement moins de 15 jours avant la formation, dans ce cas cette somme sera encaissée à titre de dédommagement des frais engagés.

6 Inscription aux sessions parallèles du samedi 13 avril de 17h30 à 19h30

Le descriptif de leurs contenus peut-être consulté et téléchargé sur le site www.assises-sexologie.com

Je souhaite participer à une de ces sessions 1201 Oui 1202 Non

Merci de cocher un seul choix parmi les 8 propositions ci-dessous :

Les 5 à 7 de la Sexologie :

- 1211 **N°1** - Les cas difficiles de dysfonction érectile, conduite à tenir
- 1212 **N°2** - Prise en charge sexologique de l'éjaculation précoce
- 1213 **N°3** - Désir sexuel hypo actif chez l'homme
- 1214 **N°4** - Désir sexuel hypo actif chez la femme
- 1215 **N°5** - Le couple sans désir, conduite à tenir
- 1216 **N°6** - Prises en charge des dysorgasmies
- 1217 **N°7** - Prise en charge des troubles de la lubrification et de l'excitation chez la femme
- 1220 **Communications libres**

3 groupes de travail AIUS : Sexologie médico-légale, Éthique, Violences et violences sexuelles. Pour participer à ces groupes de travail vous trouverez toutes les informations sur le site www.aius.fr, les inscriptions se font auprès de secretariat@aius.fr.

7 Inscription restauration

Jeudi 11 avril 2013 19h15 : Cocktail de bienvenue

3111 Participera (inclus)

3113 Ne participera pas

Vendredi 12 avril 2013 12h45 : Déjeuner

3121 Participera (inclus)

3123 Ne participera pas

Samedi 13 avril 2013 12h45 : Déjeuner

3131 Participera (inclus)

3133 Ne participera pas

Samedi 13 avril 2013 20h30 : Dîner des Assises participant

3135 Participera : **60 €**

3137 Ne participera pas

Samedi 13 avril 2013 20h30 : Dîner des Assises accompagnant

3136 Nombre d'accompagnant(s) x **60 € = €**

8 Réservation hôtelière

Les prix mentionnés ci-dessous s'entendent par chambre, par nuit et incluent : le petit déjeuner et la taxe de séjour. Compte tenu des conditions imposées par les hôtels, nous vous invitons vivement à réserver votre hébergement **dès que possible et avant le 1^{er} mars 2013**. Passée cette date, nous ne pourrions satisfaire votre demande qu'en fonction des disponibilités.

Vous pouvez consulter le plan de situation des hôtels sur le site www.assises-sexologie.com dans le menu "Informations".

Suite Novotel ****	Situé à 580 m du Palais des congrès	2011 Single : 133,18 €	2012 Double / Twin : 148,36 €
Best Western ****	Situé à 160 m du Palais des congrès	2031 Single : 107,18 €	2032 Double / Twin : 117,36 €
New Christina ***	Situé à 400 m du Palais des congrès	COMPLET	COMPLET
Ibis Budget *	Situé à 580 m du Palais des congrès	COMPLET	COMPLET

Je souhaite réserver :

- Une chambre single pour une personne
- Une chambre double (à grand lit) pour deux personnes
- Une chambre twin (à deux lits) pour deux personnes

Dans l'hôtel suivant (merci d'indiquer le nom des hôtels par ordre de préférence) :

Prix par nuit TTC

1^{er} choix = €

2^e choix = €

3^e choix = €

Date d'arrivée / / 2013 (au soir)

Date de départ / / 2013 (au matin)

Nombre total de nuits

Si vous souhaitez partager la chambre avec un autre participant, veuillez indiquer son :

Prénom

Nom

Nous respecterons vos préférences en fonction des disponibilités.

Modification / Annulation - Avant le 17/02/13, un montant de 10 € sera retenu. Entre le 17/02/13 et le 17/03/13, l'équivalent d'une nuit sera retenu. Après le 17/03/13, pas de remboursement possible.

Païement - Toute demande de réservation hôtelière doit être accompagnée d'un acompte d'une nuit d'hôtel (voir page 4).

